



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi



CommuniquÃ©s 30.01.2015

Les membres de curafutura privilégient la transparence pour la présentation de leurs comptes et la publication des indemnités

Ses membres s'engagent à publier leurs comptes selon les normes Swiss GAAP RPC à partir de l'exercice 2015. curafutura répond ainsi à la demande de transparence accrue et définit un nouveau standard dans le secteur de l'assurance-maladie. De plus, les indemnités des membres des conseils d'administration et des directions seront publiées de manière uniforme, et ce, dès le bouclage de l'exercice 2014. La nouvelle loi sur la surveillance de l'assurance-maladie l'exigera de tous les assureurs-maladie dès son entrée en vigueur.

Il est aujourd'hui bien délicat de comparer les comptes des assureurs-maladie. Bien que tous opèrent sur le même marché, il n'y a pas de norme uniforme de présentation des comptes permettant de se faire une idée claire et précise de la santé économique de l'ensemble d'une entreprise. Cette transparence a pour l'heure fait défaut dans l'assurance-maladie. Certes, des exigences plus élevées en ce qui concerne les comptes de l'assurance obligatoire des soins (AOS) sont appliquées depuis deux ans. Mais en ce qui concerne la présentation de la situation économique générale, assurance complémentaire (LCA) et assurance-accidents (LAA) incluses, ces exigences ne sont pas applicables. curafutura pose désormais un nouveau jalon et ses quatre membres CSS Assurance, Helsana, Sanitas et CPT s'engagent à présenter leurs comptes de manière uniforme et selon les normes les plus récentes en optant pour la norme de présentation des comptes Swiss GAAP RPC pour les comptes consolidés des groupes.

Privilégier la transparence au lieu de se contenter d'en parler

La norme Swiss GAAP RPC est déjà appliquée aux comptes annuels des sociétés simples LAMal opérant dans le domaine de l'assurance de base. Elle se prête donc idéalement à la présentation complète des comptes annuels consolidés, domaines LCA et LAA compris. Le nouveau standard sera appliqué à partir de l'exercice 2015 en cours. Cela signifie qu'il déploiera ses effets lors de la publication des comptes annuels au printemps 2016. Par ailleurs, les membres de curafutura publieront de manière uniforme, cette année déjà, les indemnités versées aux membres de leurs conseils d'administration et directions, et la plus haute rémunération individuelle sera alors divulguée.

Ignazio Cassis, président de curafutura, affirme: «Nos membres passent à l'acte et appliquent d'ores et déjà des éléments cruciaux de la nouvelle loi sur la surveillance afin d'être plus transparents. Nous soulignons ainsi l'importance que nous accordons à une transparence accrue dans l'assurance-maladie, ce que nous demandons d'ailleurs aussi dans notre charte.»

Contact pour les médias:

Dr Ignazio Cassis, président
Portable: 079 318 20 30, courriel: ignazio.cassis@parl.ch